

Le Maire pense que cette offre de prêt est à retenir; elle nous permettrait d'accélérer l'assainissement de notre pays et sans doute, dans des conditions qui, étant donné la hausse des prix en marche constante, compenseraient notablement la différence de taux d'intérêt (le taux fixé étant de 0.85% supérieur au taux normal). Il ajoute que le projet déposé après son vote par le Conseil Municipal le 18 mai, actuellement étudié par les Ponts et Chaussées, sollicitant la subvention d'usage, n'aurait pu être réalisé qu'en 1965 si le programme de 1964 n'avait fermé. Il verra avec l'ingénieur E. P. E. si sur d'autres rues (rue de la Fontaine, rue Charpentier, et rue de Kelly) afin de continuer sans interruption l'assainissement dont notre localité a tant besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition qui lui est faite par le Crédit Foncier de France, et vote le projet d'emprunt à l'unanimité.

Le Maire lit ensuite une lettre de M. Massuelle pharmacien à Mennecy, l'informant de la fermeture de son officine dans l'après midi du 15 juillet pour répondre à l'infirmité de son groupement syndical.

Il répond à quelques questions qui lui sont posées au sujet de l'urbanisation du territoire, provenant de l'extension du permis d'agglomération en précisant que, tant du fait de l'architecte urbaniste que du promoteur, aucun avant-projet n'a été déposé.

La séance est ensuite levée à 22^h 45.

Séance du neuf Septembre mil neuf cent soixante trois.

Le neuf Septembre mil neuf cent soixante trois à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la

Présidence de son maire

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Deneux Adjoint, Gilles, Diolette, Legrand, Lument, Gruffaut, Boursier, Laizillon, Née, Rabier

M^r Parant ayant donné pouvoir à M^r Judith

Absents excusés : M. M. Baulieu, Robert

Secrétaire de séance : M. Rabier.

En ouvrant la séance, je voudrais adresser mes plus vifs compliments à M^r Gilles à l'occasion du mariage de son fils Philippe ainsi qu'à M^r Baulieu qui est l'honneur grand père d'un petit Philippe; nous chargeons nos collègues de transmettre les vœux de bonheur du conseil municipal aux jeunes époux ainsi que ses vœux de santé et de prospérité au bébé et à ses parents.

Examen de la demande d'accord préalable pour la construction d'immeubles, présentée par le groupe Rivaud:

Comme vous le savez le groupe Rivaud a acquis la propriété des Chausés.

Il lui a donné le nom de "Résidence du petit Parc" et envisage la construction de 4 immeubles de 3 étages chacun comportant 64 appartements pour l'accession à la propriété.

Les plans qui nous sont soumis tiennent compte des exigences des Ponts et Chaussées qui imposent une zone de non aedificandi en vue de l'élargissement de la D. 153 et aussi de respecter les beaux arbres qui font un magnifique ornement de cette propriété.

Je vais vous donner la lecture intégrale du programme de construction.

En ce qui concerne les charges que la nouvelle population évaluée à 250 personnes, nous imposera (écoles - enlèvement des ordures ménagères - entretien de la Voirie etc.) j'ai l'assurance du versement dans les caisses du Receveur Municipal d'une indemnité fixée à 1500 francs par logement, soit 36.000 francs. Je pense que ce montant couvrira largement les incidences financières qui nous seront imposées et que nous recevrons dans cette résidence des administrés de qualité dont le commerce local ne pourra que se louer.

Je vous demande donc de m'autoriser à donner un avis favorable à cette demande d'accord préalable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise son maire à donner l'avis favorable à la demande d'accord préalable par dix voix contre une (M^r Deneux) et une abstention (M^r Laizillon) (Monsieur Deneux ayant fait des observations sur l'évacuation des eaux pluviales et usées dans un collecteur déjà encombré et le maire lui ayant répondu que les difficultés actuelles

seront résolues dans un proche avenir avant la mise à disposition des appartements composant les immeubles).

Adjudication pour les garages de la Rue de la Sablière.

L'adjudication fixée au Samedi 31 Août à 16 heures, en présence de moi-même et de M. Ch. Rabier et Violette, a été fructueuse pour les postes maçonnerie et électricité où ont été déclarés adjudicataires notre collègue M^r Legrand et l'entreprise Geabat Denis.

Il n'y a pas eu de soumissionnaires pour les postes charpente métallique, charpente bois, serrurerie, peinture, pour lesquels je vous demande de traiter de gré à gré.

Je demanderais des devis à M^r Violette pour le fer, à M^r Trénaud pour le bois et à M^r Bibhiot pour la peinture - si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

Pour les postes couvertures et portes, qui font l'objet de concours, nous pourrions traiter avec Hiersoid qui nous a fait des offres dans les jours de l'adjudication en ce qui concerne la toiture. Pour les portes diverses maisons ont donné des devis et M^r Violette en a interrogé d'autres... Nous comparerons les devis et pourrions passer commande à l'entreprise qui nous fera la meilleure offre en meilleure qualité.

Le Conseil Municipal, après interrogation de M^r Laizillon sur la façon dont les adjudications ont été prononcées, autorise son Maire à traiter de gré à gré avec les entreprises qu'il a citées.

Je vous donne lecture d'une lettre de la Direction des Affaires Communales en date du 21/8 enregistrant nos projets de réfection de la Rue des Châtaignes et du Chemin vicinal N^o 1 (route de Chelun) qui sont susceptibles de recevoir une subvention.

Je vous prie de me dire s'il y a lieu de faire aboutir ces projets qui présentent un degré d'urgence certain.

Le Conseil Municipal délibère et décide de poursuivre les projets de réfection des voies faisant l'objet de la proposition de la Direction des Affaires Communales afin que le Conseil Général puisse établir son plan triennal.

Décision de la Commission des Chemins réglementant le stationnement rue de la Fontaine.

La Commission des Chemins réunie le 3 Août et composée des membres suivants H. H. Joulith, Legrand, Parant, Rabier, Buffant, Violette, après étude des suggestions de la brigade de Gendarmes de Semecy a confirmé.

l'interdiction de stationnement sur toute la partie gauche de la Rue de la Fontaine
décidé de réglementer en le limitant à 15 minutes le stationnement sur la partie droite depuis la rue du Général Pierre jusqu'à la maison boustillières et d'inviter les propriétaires d'automobiles travaillant à l'usine Saphanelec à garer leurs voitures sur la place de la Croix Boissée où le parc sera aménagé par l'établissement de lignes jaunes.

Profitant de cette réunion, la Commission des Chemins a suggéré de réglementer le stationnement en le limitant à 15 minutes dans son côté non interdit de la Rue de Bel Hiv depuis la rue de l'Ormeau jusqu'à la rue Jean Jaures.

Je vous demande d'approuver ces décisions afin de les concrétiser par l'apposition de panneaux réglementaires.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission des Chemins et charge son clerc de commander les panneaux.

Demande d'installation du téléphone au groupe Ormeau.

Monsieur Jacques Directeur de l'École des Garçons Solliate l'installation d'un appareil téléphonique au groupe "Ormeau".

Il dit que Ormeau est une des rares communes n'ayant pas cette installation. Il assure qu'il est indispensable pour lui de bénéficier de la pose d'un appareil pour des communications rapides avec ses collègues surtout en ce qui concerne les conclusions de rencontres sportives, aussi avec l'inspection primaire et d'Académie et enfin avec certains parents.

Personnellement je suis enclin à lui donner satisfaction, mais il y aurait lieu de réglementer l'usage.

Je vous prie de me donner vos avis.
Le Conseil Municipal décide de faire l'installation au compte de la commune mais demande que l'abonnement soit payé par M^r le Directeur.

École Maternelle.

Je vous ai dit que notre projet de construction d'une école Maternelle rue des Châtaignes dans l'ancienne propriété Wolbert, a été refusé par suite du manque de superficie de la cour.

Je vous demande de m'autoriser à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation si le vendeur n'était pas consentant, une surface de 10 mètres de profondeur longeant notre propriété à l'Ouest sur un terrain qui appartenait à M^r Lucien Petit qui il a du vendre à l'étude de M^e Gilles aux héritiers de M^r Michel Grave.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation demandée.
Mairie Gillès donnera l'adresse de l'acheteur.

M^{me} Barniaux, personne âgée, qui aime pêcher et dont les ressources sont très modestes, demande que l'action de pêche qui est fixée pour les habitants de Hennecey à 20 francs lui soit donnée contre 10 francs.

Le Conseil Municipal lui accorde cette faveur.

Examen des candidatures pour le poste d'appariteur.

Notre appariteur M^r Coustallières ayant donné sa démission, son poste est vacant.

J'ai eu les candidatures suivantes.

André Robert rue de la Fontaine, de la grande famille, qui vient d'être débauché de la Société Lacrochoues

et Lazard Dynamic par suppression d'emploi.
demeurant rue du Clos Renault chez M^{re} Davanne qui travaille actuellement dans une entreprise à l'J.B.H.

Il m'avait été signalé M^r Lachaise, gendre de M^{re} Menesson, comme étant intéressé par le poste. Il n'a cependant pas posé sa candidature.

J'avais demandé à M^r Marcel Pouligny. Il m'a pas cru devoir accepter. Je me suis permis entre temps de demander à M^r Thomas demeurant 2 rue de la Fontaine s'il pourrait remplir cette fonction. Il vient de perdre sa femme. C'est un ancien commerçant qui travaille comme veilleur de nuit dans une usine assez éloignée de son domicile. Il accepterait mais me demande de ne rentrer au service de la commune (si le Conseil Municipal l'accepte) qu'au 1^{er} Novembre, devant donner sa démission le 1^{er} octobre, avec un mois de préavis.

C'est un homme sérieux qui a la soixantaine, une bonne santé. Il a le grand avantage de ne familiariser avec personne. Je crois qu'il ferait bien notre affaire. †

Le Conseil Municipal autorise son Maire à confier le poste d'appariteur à M^r Thomas s'il veut bien l'accepter. Sa décision doit intervenir ces prochains jours.

Les affaires communales devenant de plus en plus absorbantes et nécessitant une attention soutenue, il a été décidé en accord avec M^r Deneux au cours de la séance du 9 septembre 1963.

que M^r Deneux prendrait en main les services suivants.

- Voirie
- Urbanisme
- Circulation.

† voir in fini
garage à construire
à la Gendarmerie.

- Hygiène
- Personnel.

Que M^{re} Judith se réserve.

- Les Affaires générales
- Les travaux
- Les constructions
- Les Affaires scolaires
- Les affaires sociales
- Les relations avec les administrations.

Mon collaborateur aurait carte blanche pour réunir les Commissions dépendant de ses attributions et les présiderait.

Il est bien entendu aussi, que nos contacts resteraient étroits et que les décisions qui seraient prises dans les Commissions devraient être soumises au Conseil Municipal qui trancherait en dernier ressort ainsi qu'il en a toujours été.

Monsieur Geneux accepte très volontiers.

Questions diverses.

M^{re} Violette fait part d'une doléance de l'usine Sofanlec relative à la collecte par le camion municipal de ses déchets d'usine. Comme il y a un précédent avec l'usine Rigot Stalans, le camion municipal pourra faire les enlèvements le 1^{er} jeudi de chaque mois avec les ordures non putrescibles.

M^{re} Violette entretient le Conseil Municipal d'une conversation qu'il a eue avec M^{re} Ricaudeau qui aimerait que les vieillards puissent bénéficier d'un petit voyage promenade.

Le Conseil Municipal examine cette suggestion, M^{re} Nice informe que le Comité des Fêtes ayant du disponible pourrait parrainer une manifestation de distraction à leur profit (séance récréative avec goûter par exemple).

M. M. Nice et Violette sont chargés de préparer cette petite fête en faveur de nos vieillards.

Le Maire lit une pétition des habitants de la rue Canonille qui se plaignent de la mauvaise qualité du courant qui leur est distribué.

La pétition sera transmise à l'É. T. F. qui devra prendre des mesures pour donner satisfaction aux réclamants.

Messieurs Cimaud et Truffaut signalent que les entreprises ayant construit les pavillons de la rue du Parc ont laissé du sable dans le caniveau; il serait bon de le faire enlever.

La séance est ensuite levée à 20 heures.

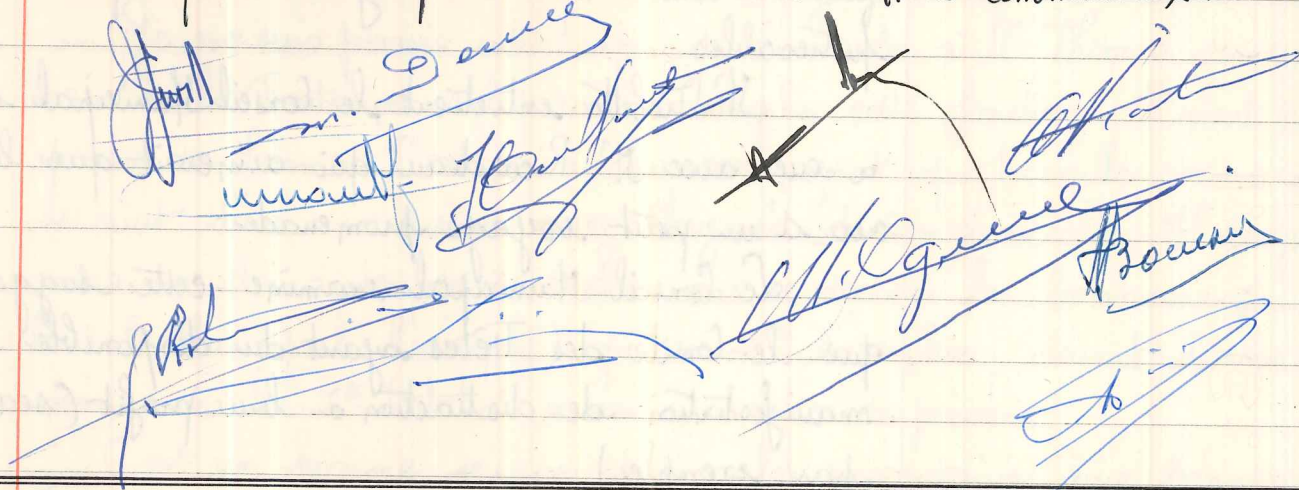
+ Garage à construire à la Gendarmerie.

Le Brigadier M^r Gobry m'a demandé la semaine dernière que la Commune veuille bien le mettre en mesure de loger une camionnette Estafette qui est attribuée à la Brigade en remplacement de la voiture Juraquatre qui va être réformée. La hauteur de ce nouveau véhicule 2^m 53 interdit son garage dans le local actuel.

Sur le conseil de M^r Legrand, bantoni de Viny Chabilloy m'a envoyé un devis, pour un garage de 5^m,20 de longueur sur 3^m de largeur et 2^m,50 de hauteur sous linteau (hauteur insuffisante). S'élevant à 3 200 francs sans compter le vitrage des chassis; le délai de livraison étant fixé à la première semaine d'octobre.

Comme le nouveau véhicule de la Gendarmerie doit être livré sous quinze jours, j'ai demandé à un exposant de la foire de Corbeil ses prix et délai de livraison; j'ai pu obtenir un prix de 2 170 francs plus 350 francs de fondations soit un coût total de 2 520 francs, avec l'assurance et une livraison rapide. Je me suis, en conséquence, permis de passer commande et ce matin les ouvriers faisaient les fondations.

J'aurai à croire que vous voudrez bien approuver mon initiative. Le Conseil Municipal approuve cette construction dont la dépense sera imputée au chapitre entretien des bâtiments communaux.



Seance du vingt six septembre mil neuf cent soixante-trois

Le vingt-six septembre mil neuf cent soixante-trois à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents: M. Judith Maire, Denoux, Bauhin, Gilles, Violette, Legrand, Cumant, Coruffant, Robert, Loyrillon, Née, Rabier.

Absents excusés: M. L. Bourrier, Parant